



Savais-tu
ça ?!

1

La liberté de voyager avec... un dossier criminel!

Comme introduction, je dois te dire ceci avant de commencer: si tu as dans l'idée de voyager et que tu as un dossier, cela est possible avec de la préparation et surtout du calme !

Si tu as un dossier criminel, tu peux sortir de notre très cher CaCanada pour aller à l'étranger. Tu peux aller à peu près n'importe où. Seul hic, c'est que si t'as un dossier criminel, tu ne dois faire aucune escale aux États-Unis pour te rendre à ta destination. Malheureusement, il y a de fausses informations qui circulent face à la demande de pardon qui permettrait d'aller aux États-Unis sans problèmes! Ben laisse-moi te dire une chose mon chum, c'est compliqué. C'est du cas par cas, mais va chercher du soutien auprès d'un avocat pour bien préparer ton dossier.

Le pardon efface un dossier antérieur, ceci est vrai sauf que, il est seulement reconnu au Canada. Pour sortir du pays, tu ne dois pas avoir de procès en attente et tu dois avoir un passeport valide! Si tu as tout pour partir, tu dois absolument avoir la copie du JUGEMENT DE LA COUR qui prouvera ton droit d'entrée aux États-Unis.

Il y a une manière d'être certain à 100% de passer les douanes aux États-Unis et c'est le *waiver*. Le *waiver* est un papier qui te permet de passer les douanes malgré ton dossier criminel. Pour en avoir un, il suffit de remplir la demande en ligne sur le site du Centre du Pardon National. Voici les critères demandés: aucun dossier en cours et aucune attente de procès. Ceci t'accordera d'aller aux States pendant 1, 2 ou 5 ans. Le nombre d'années sera déterminé par la qualité de ta demande, le nombre de condamnations à ton dossier, la

nature de tes délits et ta dernière condamnation. Pour t'aider à l'avoir, utilise les services du Centre du Pardon National pour faire une belle demande. Voici l'adresse du site web pour l'obtention de toute information. www.nationalpardon.org/french/. Il est très important de savoir que dès que tu fais une demande de *waiver*, il t'en faudra un à perpétuité et ce n'est pas gratuit!

T'essaie de sauter les douanes?

Normalement, si c'est la première fois que t'essaies de passer la douane et que tu te fais pigner, ils font généralement preuve de tolérance. Si tu pognes un douanier qui décide d'être chiant, il peut saisir tout ce que tu as y compris la voiture et ce, même si elle ne t'appartient pas! Il peut aussi te détenir en prison.

Les États-Unis sont le seul pays qui refuse systématiquement quelqu'un avec un dossier criminel. Chaque pays a le droit d'accepter ou de refuser l'accès à son territoire. L'entrée dans un pays n'est pas un droit, mais un privilège. Les douaniers ont un pouvoir absolu sur le OUI ou le NON. Si tu te fais refuser une fois, ce sera probablement pour le reste de ta vie... Sur ce, je te souhaite un beau voyage, un *waiver* en main si tu veux aller aux États-Unis et MERDE! ■



Dans L'Injecteur vol. 1 no. 2, il y avait un article intitulé voyage et VIH, dans lequel on expliquait que les porteurs du VIH ne peuvent entrer aux États-Unis. Ce qui était vrai de 1987 au 4 janvier 2010. En effet, c'est la date à laquelle le président Barack Obama a annoncé que les personnes atteintes du VIH pouvaient maintenant voyager ou immigrer aux States! Lors de cette annonce, les USA étaient un des 12 pays refusant l'entrée aux voyageurs séro+. Pour de l'info sur les voyages et le VIH : hivtravel.org

P-L Chaos,
Infoman à Montréal



SOURCES :

- WWW.EDUCAL.OI.QC.CA/LOI/CONTREVENANTS_ET_ACCUSES/19/
- [HTTP://WWW.ASRSQ.CA/FR/PDF/REC_MEM_CAS.PDF](http://WWW.ASRSQ.CA/FR/PDF/REC_MEM_CAS.PDF)
- [HTTP://WWW.NATIONALPARDON.ORG/FRENCH/NPC_FAQS_USENTRY.HTM](http://WWW.NATIONALPARDON.ORG/FRENCH/NPC_FAQS_USENTRY.HTM)
- [HTTP://WWW.CASIERJUDICIAIRE.CA/CASIER-JUDICIAIRE-DEPLACEMENTS-TRANSFRONTALIERS/POLITIQUE-ENTREES-DIFFERENTS-PAYS.PHP](http://WWW.CASIERJUDICIAIRE.CA/CASIER-JUDICIAIRE-DEPLACEMENTS-TRANSFRONTALIERS/POLITIQUE-ENTREES-DIFFERENTS-PAYS.PHP)